

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 08 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze le 08 juin à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAIZE Maire.

Présents,

CHAIZE Patrick	DESMARIS Valérie	RAVOUX Christian
TROUILLOUX Caroline	MAHE Laurent	CARRIERE Florent
CARAFI Sandrine	SERVIGNAT Françoise	VAGINAY Norbert
	CAPDECOMME Christian	DESPLANCHES Annie
DESPLANCHES Jean Louis	LECLERC Marie-Laure	MOREL André
	QUATREHOMME Vincent	GUICHON Christelle
FEVRE Martine		PAQUELET Laurence
PERINET Marcel		

Date de la convocation : le 03 juin 2015

Membres en exercice : 23

Présents : 19 Votants : 20

Absents excusés : HENRY Christine, GUILLET Monique, ROZIER Patrick, CLABAUT Cédric

Pouvoirs : Christine HENRY donne pouvoir à Sandrine CARAFI

Secrétaire de séance : Annie DESPLANCHES

Adoption du compte rendu de la séance du 11 mai 2015

Adopté à l'unanimité

1. Tirage au sort des jurés d'assises 2016

Le Conseil,

Considérant que par arrêté en date du 13 avril 2015, Monsieur le Préfet a défini le nombre de jurés pour le département de l'Ain et que notre commune compte tenu de sa population se voit attribuée 2 jurés à tirer au sort à partir des listes électorales.

Considérant que dans son article 2, l'arrêté prévoit que le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté à savoir 6 personnes.

Considérant qu'il convient de procéder au tirage au sort.

Après en avoir délibéré,

Le tirage au sort parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale désigne les personnes suivantes :

NOM Prénom	Date de naissance	ADRESSE à 01540 VONNAS
Mme DEMOLE Danielle	30/01/1956 à Bourg en Bresse (01)	71 rue Eugène Dubois
M. ALKAN Erdem	25/08/1990 à Viriat (01)	101 rue du Vernay
M. JACQUET Jean-Marc	05/05/1946 à Lyon 3 ^{ème} (69)	476 avenue Général de Gaulle

Mme COMMANDEUR Claudine Danielle Henriette EP GOYOT	10/04/1957 à La Mulatière (69)	340 route de Chaveyriat
M. UYANIK Ramazan	06/08/1951 à Emirdac (99)	31 rue Henri Genard
M. SOUPE Jean-Paul	06/04/1947 à Vonnas (01)	875 route de Montlardon

La liste sera transmise au secrétariat du greffe de la cour d'assise du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse avant le **30 juin 2015**.

Adopté à l'unanimité

2. Demande de subvention pour l'achat d'une borne d'accès internet

Conformément à la loi organique n°2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, le référendum d'initiative partagée est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Ce dispositif permet aux parlementaires et aux électeurs de soutenir des propositions de loi en vue de les soumettre au référendum.

Les soutiens des électeurs aux propositions de loi référendaires sont recueillis « sous forme électronique ». Pour les électeurs ne disposant pas d'un ordinateur connecté à internet, la loi prévoit que des points d'accès à un service de communication au public en ligne sont mis à leur disposition au moins dans la commune la plus peuplée de chaque canton.

L'État soutient financièrement la mise en place des bornes d'accès internet dans la mairie de la commune la plus peuplée de chaque canton. L'aide qui sera versée par la préfecture ne pourra pas être supérieure au montant des frais réellement exposés, dans la limite de 850€.

Adopté à l'unanimité

3. Le point sur l'urbanisme

Permis de Construire :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 15 D0010	15/05/2015	M. BOU Laurent	Rue des Jonquilles	2 maisons individuelles
PC 001 457 15 D0011	20/05/2015	M. TOUZET Sébastien	Chemin du Clos des Barres	Maison individuelle
PC 001 457 15 D0012	29/05/2015	Mme GABILLET Stéphanie	Route de Luponnas	Salon de coiffure
PC 001 457 15 D0013	03/06/2015	M. CHARPIOT Christian	Impasse des Noisettes	Maison individuelle

Déclaration Préalable :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 15 D0033	15/05/2015	VUARAND Thierry	31 chemin du Clos des Barres	Division parcellaire
DP 001 457 15 D0034	15/05/2015	TANTON Philippe	Rue Claude Morel	Changements des volets existants
DP 001 457 15 D0035	15/05/2015	ROBELIN Magali	499 route de St Genis/Menthon	Clôture
DP 001 457 15 D0036	18/05/2015	BAKIR Kamel	2141 route de Bezemême	Réfection de façade
DP 001 457 15 D0037	20/05/2015	BONNAMOUR Pascal	37 impasse du Traité de Lyon	Clôture
DP 001 457 15 D0038	27/05/2015	ADNET Laurent	566 rue du Renon	Ouverture en façade

DP 001 457 15 D0039	28/05/201 5	FOULET Luc	41 rue des Acacias	Abri de jardin
DP 001 457 15 D0040	28/05/201 5	RECCHIA Mattéo	128 chemin des Brosses	Ouverture en façade
DP 001 457 15 D0041	01/06/201 5	SCI BJ IMMOBILIER	522 avenue de la Gare	Réfection de façade

4. Groupement de commande marché Commune / Syndicat des Eaux Renom Veyle

Le Conseil,

La Commune de Vonnas et le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Renom-Veyle conviennent de se grouper en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux suivants :

- Rénovation et mise en séparatif des réseaux assainissement et eau pluviale
- Rénovation des canalisations d'eau potable

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les deux parties et qu'une commission d'appel d'offres de groupement doit être instaurée,

Ayant entendu l'exposé de Florent CARRIERE, Maire Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre en place un groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal des Eaux Renom-Veyle dans le cadre de la passation d'un marché à procédure adaptée,

ACCEPTE d'être coordonnateur du groupement de commande,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché,

DESIGNE en tant que membre de la commission d'appel d'offres du groupement, Monsieur Florent CARRIERE comme le représentant de la commune de Vonnas

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes les pièces administratives et comptable,

Adopté à l'unanimité

5. Rapport annuel du délégataire « La Lyonnaise des Eaux » délégataire du contrat d'affermage assainissement collectif

Le Conseil,

Monsieur CARRIERE, Maire Adjoint, donne lecture des rapports Financier et Technique présentés par la Lyonnaise des Eaux » délégataire du contrat d'affermage assainissement collectif - contrat du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2020 pour l'exercice 2014.

Après en avoir Délibéré,

A l'unanimité les conseillers municipaux donnent acte de cette information

6. Remboursement factures camping

Le Conseil,

Sandrine CARAFA maire adjoint, expose que le Camping a renouvelé les abonnements des cartes décodeur pour les locatifs.

Ces cartes ne sont pas vendues par les distributeurs et ne peuvent être commandées que sur internet avec paiement par carte bancaire ou chèque.

Madame Maria DOMENECH, employée par la commune au sein du camping a donc commandé et payé les cartes.

Il convient de lui rembourser les frais avancés, à hauteur de 60.00 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser à madame DOMENECH les frais avancé pour un montant de 60.00 €.

DIT que la dépense sera imputée au budget annexe camping, au compte 60632.

Adopté à l'unanimité

7. Remboursement à la CCBV factures internet école élémentaire

Le Conseil,

Sandrine CARAFA maire adjoint, expose que la Communauté de Communes des Bords de Veyle a honoré auprès d'Orange les factures d'accès internet de l'école élémentaire de Vonnas durant l'exercice 2014, suite à une erreur d'adresse de facturation d'Orange.

Il convient de leur rembourser les frais avancés, à hauteur de 249.29 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser à la Communauté de Communes des Bords de Veyle les frais avancé pour un montant de 249.29 €.

DIT que la dépense sera imputée au budget principal, au compte 6262.

Adopté à l'unanimité

8. Information fréquentation du mois de Mai pour le camping

Bonne fréquentation pour le mois de mai avec 463 entrées, contre 345 entrées en 2014, soit une moyenne de 15 entrées-jours.

À noter une baisse de la clientèle française, compensée par une fréquentation en hausse de la clientèle étrangère (Hollandais, Allemands, Anglais).

9. Fonctionnement estival de la piscine

La piscine est ouverte du samedi 30 mai au vendredi 3 juillet, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés de 12h à 19h.

Du samedi 4 juillet au dimanche 6 septembre, tous les jours de 12h à 19h.

La régie sera directement gérée en Mairie, avec comme régisseur principal Monsieur Gilbert RENOUD.

Les cartes 10 entrées de la saison dernière sur lesquelles il reste des cases vides, ne sont valable qu'une saison et ne peuvent donc pas être utilisées cette saison.

JUIN, JUILLET

Nom	Prénom	Poste
VULIN	Marion	Caissier-Régisseur adjoint

JUILLET

Nom	Prénom	Poste
QUINTON	Julie	Aide Caissier
TANTON	Guillaume	Aide Caissier

AOÛT

Nom	Prénom	Poste
ROZIER	Michèle	Caissier-Régisseur adjoint
SOMBARDIER	Jennifer	Aide caissier
MARTIN PEULET	Shannon	Aide caissier

10. Création d'un nouveau tarif pour la piscine

Le Conseil,

Monsieur Laurent MAHE Maire Adjoint propose de créer un tarif spécifique pour les agents de la commune : une carte à 20.00 € pour un accès libre à la piscine pour la saison d'été

Après en avoir Délibéré,

FIXE à compter du **10 juin 2015** : ainsi qu'il suit les tarifs de la piscine pour la saison d'été :

TARIFS INDIVIDUELS

Tranches horaires DE 12 H A 14 H OU DE 17 H A 19 H : 2,20 EUROS

Adultes

1 entrée : **3.80 euros**

Adultes de Vonnas

Cartes de 10 entrées : **26.60 euros**

Enfants de moins de 16 ans

1 entrée : **2.50 euros**

Enfants de moins de 16 ans Vonnas

Cartes de 10 entrées : **17.50 euros**

TARIFS CARTES DE 10 ENTREES

TARIFS COMMUNAUTAIRES

(Communes de Chanoz-Chatenay, Chaveyriat, Mézériat, St Julien/Veyle, Biziat)

Adultes :

Carte de 10 entrées : **30.40 euros** :

Enfants de moins de 16 ans

Carte de 10 entrées: **20.00 euros**

TARIFS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Adultes :

Carte de 10 entrées : **34.20 euros**

Enfants de moins de 16 ans

Carte de 10 entrées : **22.5euros**

TARIFS AGENTS DE LA COMMUNE DE VONNAS : Carte entrée libre : 20.00 €

Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'une personne de plus de 16 ans

Gratuité pour les enfants des employés de la commune âgés de moins de 16 ans

Gratuité des chaises basses, des bains de soleil et des parasols

PROPOSE de maintenir les tarifs tant qu'une nouvelle délibération ne modifiera pas celle-ci

Adopté à l'unanimité

11. Information jardin du souvenir au cimetière

Le Conseil,

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs "Jardin du Souvenir - dispersion des cendres" en vigueur

Après en avoir Délibéré

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions à compter du 1^{er} juillet 2015 et précise que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une prochaine délibération vienne les modifier :

CIMETIERE	TARIFS 2015
<u>CONCESSION</u>	
30 ANS	333 €
Renouvellement 20 ans <i>(uniquement pour un renouvellement d'une concession)</i>	267 €
50 ANS	540 €
<u>Carré des enfants</u>	
30 Ans	135 €
Renouvellement pour 20 ans	93 €
<u>COLUMBARIUM</u>	
Monument pour 2 urnes ou 2 places <i>(le monument étant réalisé par la commune)</i>	1179 €
Concession 30 ans	126 €
<u>JARDIN DU SOUVENIR</u>	
Dispersion des Cendres (avec plaque, gravure non comprise)	63 €
Plot avec plaque personnalisée	216 €
<i>(Concession de 30 ans hors taxe de dispersion)</i>	
<u>CAVURNE</u> (ou Jardin des Urnes)	
Concession 30 ans pour 1 m2 soit 4 places	195 €

PRECISE que 1/3 de la recette provenant des concessions est versé au budget CCAS les 2/3 restants étant affecté au budget communal

Adopté à l'unanimité

Prochaine séance le 06 juillet 2015.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h20

Fait à Vonnas, le 12 juin 2015

**Le Sénateur-Maire,
Patrick CHAIZE**